



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

SESSION COMMUNE DES COMITÉS

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLVI)/2
5 octobre 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARENTE-HUITIÈME SESSION
5-10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

**Utilisations et impacts des Critères et Indicateurs de
la gestion durable des forêts (GDF)
sur le terrain des unités forestières d'aménagement (UFA)
et aux autres échelons opérationnels**

RESUMÉ ANALYTIQUE

Préparé par
Stephanie J. Caswell, Ivan Tomaselli et Sofia R. Hirakuri
Mai 2012

A. Introduction

1. Les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (C & I pour la GDF) sont considérés comme constituant l'instrument politique le plus important et le plus novateur pour l'opérationnalisation du nouveau concept de « gestion durable des forêts ». Dès le début des années 1990, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a joué un rôle pionnier dans l'élaboration des C & I servant à évaluer l'état des forêts tropicales naturelles dans les pays membres producteurs et à aider à déterminer les points faibles dans les pratiques forestières et les améliorations qui doivent y être apportées¹. À partir de ces premiers travaux et des résultats du Sommet de Rio en 1992, des initiatives en matière de C & I ont vu le jour de par le monde.

2. En 2000, on comptait neuf processus C & I régionaux et internationaux mis en place, auxquels participaient 150 pays (un certain nombre d'entre eux bénéficiant du soutien de la FAO, du PNUE et de l'OIBT) qui devaient par la suite se voir agréés par les organismes coordonnant les politiques forestières au plan international² comme outils de surveillance, d'évaluation et de report de données sur l'évolution des forêts et les avancées de la GDF et comme moyen d'éclairer les décisions politiques et d'aménagement. Bien que les corps de C & I issus de ces processus comportaient des différences, tous traduisaient une approche globale des forêts comme écosystèmes comportant des richesses multiples qui s'étendent au-delà du bois et de la production de fibres. Ces critères constituaient des éléments économiques, sociaux, environnementaux et politiques essentiels pour la gestion durable des forêts; les indicateurs fournissant les moyens de produire des relevés en fonction des critères retenus.

3. Au cours de la dernière décennie, l'OIBT a continué de tenir son rôle de chef de file dans l'examen, l'amélioration et l'application des C & I, ce volet des travaux normatifs de l'Organisation comptant parmi les plus importants. En effet, l'OIBT a investi 30 millions de dollars dans des ateliers de formation et des projets visant à renforcer la capacité de ses membres producteurs de bois tropicaux à appliquer les C & I au niveau national et à celui des unités forestières d'aménagement (UFA), en vue d'une meilleure gestion des forêts tropicales. Plusieurs autres processus C & I, notamment ceux ayant été mis en œuvre dans des régions aux forêts tempérées et boréales, sont également restés actifs et ont apporté des améliorations aux premiers corps de C & I en capitalisant l'expérience acquise par les pays dans la saisie, l'analyse et le report des données.

4. Il est désormais reconnu que les C & I ont contribué à une compréhension commune, entre les pays et au sein de chacun d'eux, de ce qu'il faut entendre par gestion durable des forêts et qu'ils leur ont permis de s'engager dans une démarche commune concernant la mesure de l'évolution des forêts et l'avancement vers l'instauration de la GDF; ils ont également fourni une plate-forme d'échange de connaissances, d'expériences et d'enseignements. Les C & I ont conduit à la définition de « sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts », qui s'inspirent de critères communs aux différents corps de C & I à l'échelon des processus et qui forment désormais la base et le cadre des évaluations mondiales des ressources forestières (ERF) effectuées à dates régulières sous la coordination de la FAO.

5. Cependant, on ne dispose que de peu d'éléments sur les modalités de l'opérationnalisation des C & I et sur l'amélioration que leur utilisation a pu apporter aux politiques forestières et à l'aménagement forestier. La présente étude a été effectuée en vue de mieux connaître les expériences nationales d'utilisation des C & I et les effets de cette utilisation sur la GDF à l'échelle mondiale; mais elle doit aussi servir à dégager les tendances, les développements et à identifier les questions émergentes. À partir de ses résultats, des propositions sont avancées en vue de renforcer l'impact des C & I de l'OIBT sur le terrain, de produire les éléments nécessaires à une éventuelle révision des actuels C & I de l'OIBT (dont la dernière mise à jour remonte à 2005) et de renforcer la collaboration entre les différents processus C & I.

B. Domaine de l'étude

6. La présente étude, par nature de portée mondiale, s'intéresse aux cinq processus C & I actifs qui concernent quelque 90 pays ayant des forêts tropicales, tempérées ou boréales :

- Les C & I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles
- Les principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles africaines
- Le Processus de Tarapoto sur les C & I pour la durabilité des forêts amazoniennes (coordonné par l'ACTO)

¹ Critères OIBT de la mesure de l'aménagement durable des forêts (1992)

² Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) 1995-1997; Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) 1997-2000

- Les C & I pan-européens de la gestion durable des forêts (GDF) ou Processus d'Helsinki (coordonné par Forest Europe)
- Le Groupe de travail du Processus de Montréal sur les C & I pour la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales³.

7. Les corps de C & I actuellement utilisés par ces cinq processus sont d'esprit semblable mais différent, parfois notablement, par l'échelle, l'importance relative de certains aspects et leur degré de détail respectif. Les C & I de l'OIBT publiés en 2005 intègrent étroitement l'échelon national et celui des UFA. Sept critères et 48 indicateurs s'appliquent aux deux niveaux ; neuf indicateurs supplémentaires s'appliquent au seul échelon national. Les Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT, élaborés en 2001, constituent l'aboutissement d'une première collaboration fructueuse entre l'OIBT et les producteurs africains de bois tropicaux. Les PC & I, à caractère normatif⁴, comportent quatre principes (un de niveau national, trois de niveau UFA) auxquels se rattache un total de 20 critères de niveau national et niveau UFA, 90 indicateurs principaux et 145 indicateurs subsidiaires. Le Processus de Tarapoto, qui date de la même époque, s'articule sur un corps central de sept critères (trois de niveau national, trois de niveau UFA et un niveau international) et 15 indicateurs prioritaires pour la validation de terrain en Amazonie. Ces C & I prioritaires sont tirés de C & I plus détaillés contenus dans la Proposition de Tarapoto.

8. Les C & I pan-européens, dont la dernière révision remonte à 2002, comportent six critères régionaux ou nationaux et 52 indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le Processus de Montréal comporte sept critères nationaux et 54 indicateurs, qui ont été mis à jour en 2007-2008 après avoir fait l'objet d'un réexamen exhaustif. Il est significatif qu'aucun de ces deux processus n'ait élaboré de C & I de niveau UFA (ou qu'ils n'envisagent de le faire), cela en raison de différences importantes entre les pays participants comme nous l'avons vu au paragraphe 9. L'absence de C & I d'échelon UFA ne signifie pas que les pays tempérés et boréaux n'aient pas opérationnalisé les C & I selon des modalités ayant un effet positif sur la gestion de leurs forêts mais indique seulement que ces applications peuvent être de nature indirecte.

9. S'ajoutant aux disparités relevées entre les différents processus C & I, les pays pris dans un même processus ou dans des processus différents se démarquent de manière notable les uns des autres s'agissant de leurs structures de gouvernance (p. ex. modèle centralisé pour certains, décentralisé pour d'autres), de leurs régimes de propriété forestière (un régime domanial unique pour certains, des milliers de petits domaines privés pour d'autres), de leurs politiques publiques s'appliquant aux forêts et de leurs traditions forestières, mais aussi de par les différents types de forêts présents sur leur territoire, l'étendue et la répartition des massifs. Ces facteurs, ainsi que les questions de moyens, conditionnent l'utilisation et l'application que font ces pays des C & I.

C. Méthode

10. Les disparités entre les différents corps de C & I, s'agissant en particulier des C & I d'échelon UFA, ont pour corollaire l'absence d'un cadre d'évaluation de l'utilisation de ces derniers sur le terrain qui serait commun à tous les processus et qui permettrait de juger de l'effet des C & I sur les pratiques forestières. Cette absence d'une structure C & I commune oblige à prendre en compte toutes les modalités par lesquelles les pays auront pu opérationnaliser les C & I au travers des politiques, programmes et réglementations nationales et infranationales qui retiennent sur la manière dont les forêts sont gérées sur le terrain.

11. À l'issue d'une concertation avec le Secrétariat de l'OIBT, il a été décidé que la manière la plus efficace et efficiente de recueillir des informations factuelles auprès d'un large éventail de pays et d'utilisateurs de C & I aux différents niveaux était le recours à des questionnaires généraux. Deux enquêtes ont ainsi été conçues visant les catégories suivantes :

- Responsables des pouvoirs publics exerçant leurs compétences à l'échelon national ou infranational (p. ex. État, collectivités territoriales, collectivités locales) s'agissant de la politique forestière, de la planification, de la réglementation en matière forestière ou de l'aménagement des forêts;⁵

³ De nombreux pays parties prenantes du processus OAB-OIBT et du processus de Tarapoto sont membres producteurs de l'OIBT. De nombreux pays du processus d'Helsinki et du processus de Montréal sont membres consommateurs de l'OIBT.

⁴ Les C & I utilisés par les quatre autres processus sont formulés comme neutres plutôt que comme mesure de résultats.

⁵ Une étude pilote de diffusion limitée a permis de déterminer le caractère adapté des questions soumises aux pays participants aux processus dépourvus de C & I d'échelon UFA.

- Les acteurs forestiers privés, parmi lesquels les entreprises, associations et autres exploitants soumis aux politiques publiques et aux réglementations, ainsi que des programmes de certification forestière.

12. De mars à décembre 2011, le Directeur exécutif a diffusé le questionnaire destiné aux organismes d'État à une centaine de fonctionnaires dans 40 pays, dont 32 pays membres de l'OIBT ; les coordonnées de ces personnes avaient été communiquées par les points focaux de l'OIBT dans les pays. Pendant la même période, le second questionnaire a été distribué à des organismes du secteur privé et à d'autres intervenants non étatiques dans 70 pays, soit la quasi-totalité des membres de l'OIBT, dont les coordonnées avaient été tantôt extraites des bases de données de consultants, tantôt obtenues à l'issue de recherches sur Internet et par des contacts personnels.

13. Tout en élaborant cette étude à partir des réponses recueillies dans le cadre de l'enquête, les consultants ont tiré parti d'évaluations à posteriori de projets C & I financés par l'OIBT en Asie, de récentes évaluations forestières régionales et internationales (par exemple celle dressant l'état des forêts d'Europe en 2011, AFD Tropical 2011, ERF 2010), des 25 exemples de réussite de l'OIBT célébrant le 25^e anniversaire de l'Organisation (octobre 2011) et des résultats de rencontres de collaboration récemment organisées par des processus C & I.

D. Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des organismes d'État

14. Les réponses à l'enquête ont été recueillies auprès de 46 responsables forestiers dans 25 pays, parmi lesquelles 17 réponses émanant de 10 pays producteurs de l'OIBT⁶, principalement d'Amérique latine, et 25 réponses de 11 pays consommateurs de l'OIBT où s'appliquent le processus C & I pan-européen ou le processus C & I de Montréal⁷. Les évaluations à posteriori de l'OIBT et les exemples de réussite ont servi à mettre en avant les expériences africaines et asiatiques de producteurs qui n'étaient pas représentés dans les réponses à l'enquête⁸. Quatre réponses ont été reçues de pays non-membres de l'OIBT⁹.

15. L'ensemble des administrations forestières ayant collaboré à l'enquête possèdent, gèrent ou réglementent environ 1 milliard d'hectares (ha) de forêts publiques et privées, dont 40% en région tropicale. Cela représente 25 % des forêts du monde et 45 à 50 % des forêts de production, ce qui est une proportion significative. Bien que les réponses procurent une bonne vision d'ensemble de la gamme des applications C & I et de leurs effets, les applications et effets spécifiques, résumés ci-après, sont très spécifiques à chaque pays et aux facteurs mentionnés au paragraphe 9.

D.1. Les C & I comme cadre de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports (SER)

16. Dans les processus OIBT, AOB-OIBT et Tarapoto :¹⁰

- Les C & I sont généralement utilisés comme canevas SER à l'échelon national et servent à l'élaboration des rapports transmis à l'ACTO, à l'OIBT (pour AFD Tropical) et à la FAO (préparation des ERF), cette utilisation n'étant cependant point systématique.
- Plusieurs pays ont élaboré leurs propres corps de C & I à partir des C & I de l'OIBT en transcrivant les réalités nationales et celles des UFA présentes sur le territoire national ainsi que celles des écosystèmes forestiers particuliers (p. ex. les mangroves).
- Un certain nombre de pays, souvent avec l'assistance de l'OIBT, se sont servi des cadres C & I pour renforcer les données de référence à l'échelon national et à celui des UFA ainsi que les inventaires forestiers et ont construit des bases de données sur les indicateurs sociaux et environnementaux.
- L'application des C & I à l'échelon des UFA diffère d'un pays à l'autre. Certains pays utilisent les C & I d'échelon UFA pour :
 - Suivre et évaluer la gestion de l'UFA en fonction des plans de gestion forestière ou d'autres plans d'exploitation de la forêt,
 - Évaluer et rendre compte de la progression vers la GDF à un échelon supérieur en regroupant les données d'échelon UFA,
 - Produire des rapports sur les forêts certifiées ;
- Les C & I d'échelon UFA de l'OIBT servent très souvent dans le SER des projets financés par l'OIBT.

⁶ Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Guyana, Honduras, Malaisie, Mexique, Pérou, Togo

⁷ Autriche, Canada, Chine, Finlande, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Royaume-Uni, États-Unis

⁸ Ghana, Gabon, Indonésie, Philippines, Thaïlande

⁹ Argentine, Chili, Fédération de Russie, Slovaquie

¹⁰ Bien que le Mexique soit membre du Processus de Montréal, ses réponses ont été intégrées parmi celles des producteurs OIBT.

17. Dans le Processus pan-européen et le Processus de Montréal :
- Les C & I sont fréquemment employés comme grille de report de données dans le cadre des rapports SER à l'échelon national et pour les rapports nationaux transmis aux échelons régionaux (échelons auxquels se situent les processus) et internationaux, y compris les ERF.
 - Les C & I de l'échelon des processus ont souvent été adaptés aux réalités nationales (p. ex. en élaborant des C & I d'échelon national qui facilitent le SER).
 - Les rapports d'échelon national peuvent se révéler plus détaillés et complets que les C & I et puiser à des sources d'information supplémentaires.
 - Dans les pays composés d'une fédération d'États, les données d'échelon national pour de nombreux indicateurs sont souvent obtenues en regroupant des données de terrain transmises par les États ou provinces.
 - Les C & I de l'échelon des processus et de l'échelon national fournissent parfois la grille SER des échelons infra-nationaux et UFA.
 - Un certain nombre d'administrations forestières d'Etat ou de province ont défini des sous-ensembles de C & I (p. ex. des indicateurs clé) exploitables dans la grille SER, y compris dans certains cas à l'échelon UFA.
 - L'évolution observée grâce aux SER articulés sur des C & I a fait ressortir des problèmes et a donné lieu à des modifications et améliorations nécessaires aux politiques et pratiques forestières dans certains pays.
 - Les C & I sont largement employés dans l'organisation, la synthèse, la présentation et la communication des données et éléments d'information produits en rapport avec les forêts.

D.2. Applications des C & I dans les politiques, programmes, plans et réglementations relatifs aux forêts

18. Un certain nombre de pays couverts par l'un des cinq processus C & I ont opérationnalisé les C & I en les intégrant de diverses manières et à différents échelons dans leurs politiques, plans et/ou réglementation, parfois en réponse aux informations produites par un dispositif SER utilisant les C & I. C'est ainsi par exemple que les différents membres producteurs de l'OIBT, souvent grâce à des formations et un soutien de projets de l'OIBT, ont appliqué les C & I nationaux et d'UFA comme cadre ou grille de fond de l'un ou plusieurs des travaux suivants :

- Législation et réglementation forestières aux différents échelons : national, local et/ou UFA,
- Planification forestière aux échelons de l'État, du bassin hydrographique et/ou des UFA,
- Élaboration et approbation des plans de gestion de la forêt et conformité aux exigences de suivi et évaluation,
- Instauration de normes d'excellence en matière de gestion et d'autres normes techniques,
- Rédaction de lignes directrices, procédures et guides pratiques de l'aménagement forestier,
- Formulation des termes des contrats des concessions, licences d'exploitation forestière et permis de coupe, évaluation des performances et audit,
- Élaboration d'un contrôle de légalité et de traçabilité et mise au point de dispositifs de vérification,
- Suivi et évaluations des impacts environnementaux,
- Élaboration de systèmes nationaux de certification forestière.

19. Dans un certain nombre de pays du Processus pan-européen et du Processus de Montréal, les C & I ont été intégrés dans les programmes forestiers nationaux (PFN), les stratégies, plans et directives relatifs aux forêts, ou contribuent à leur donner forme. Différents pays appliquent également les C & I dans les cadres suivants :

- Amélioration de la législation et de la réglementation forestières aux niveaux national, local et / ou UFA,
- Élaboration de normes forestières nationales ou infranationales (par exemple à l'échelon des provinces ou des États intérieurs au pays),
- Élaboration de modalités exemplaires de gestion pour des forêts expérimentales ou forêts modèles,
- Aide aux propriétaires forestiers du secteur privé dans leur élaboration des plans de gestion des UFA,
- Évaluation de la conformité aux réglementations
- Régulation des quotas de récolte de bois.

D.3. Concertation des acteurs

20. Presque toutes les personnes ayant répondu au questionnaire d'enquête ont indiqué s'efforcer de mobiliser les acteurs dans les travaux relatifs aux C & I. Un éventail de moyens sont employés, notamment la création de comités, la mise en place de tables rondes et l'organisation de dialogues aux différents échelons (national, État ou province, local). De nombreux pays considèrent que la participation véritable des acteurs, bien que n'étant souvent pas exempte de difficultés, est indispensable au bon usage et à l'adoption des C & I. Un certain nombre de pays du Processus pan-européen et du Processus de Montréal ont souligné que la participation des acteurs constituait un principe de base du processus plus large de planification, évaluation, rapport et réglementation de la gestion forestière.

D.4. Difficultés rencontrées

21. Presque tous les pays ont fait état de difficultés dans l'utilisation des C & I. Les principales d'entre elles dans les cinq processus C & I sont les suivantes :

- Contraintes financières et techniques, s'agissant en particulier de la collecte des données sur les indicateurs sociaux et environnementaux¹¹;
- Mauvaise assimilation par les acteurs du concept et de la finalité des C & I (qui confondent parfois C & I et certification); et
- Différends entre les acteurs quant à l'exploitation et la gestion des ressources forestières.

22. Les producteurs de l'OIBT ont mentionné l'absence d'engagement politique comme contrainte lourde, tandis que les acteurs relevant du Processus pan-européen ou de Montréal ont répondu en faisant état du grand nombre des échelons ou niveaux d'administration des forêts. Les autres difficultés sont d'ordres plus spécifiques aux pays et touchent notamment au foncier, aux mandats forestiers limités, au défaut de coordination intersectorielle, à l'empiètement des espaces forestiers par l'agriculture et à la présence de groupes armés dans les massifs forestiers.

23. Certaines personnes ont fait état de leurs difficultés à manier les C & I en tant que tels à l'échelon des processus. Il s'agit notamment d'indicateurs jugés redondants, inadaptés ou sans objet dans les contextes nationaux ou des UFA concernées ou bien encore de leur trop grande complexité ou de leur utilisation inconvenue, commentaires qui se rencontrent notamment chez les populations locales et autochtones et les exploitants de petites UFA. Il a également été mentionné que les corps de C & I restés inchangés pendant de nombreuses années auraient tout à gagner à un réexamen et une actualisation qui prennent en compte les expériences acquises des pays dans l'utilisation des C & I, ainsi que l'évolution de la situation mondiale et de son actualité, à savoir notamment le changement climatique et les biotechnologies.

D.5. Effet des C & I sur la gestion durable des forêts

24. De manière générale, les administrations forestières n'ont produit aucune évaluation officielle de l'effet qu'a pu avoir l'adoption des C & I sur l'exploitation des forêts. Les réponses des experts au questionnaire d'enquête adressé aux organismes d'État font apparaître des disparités entre pays et parfois à l'intérieur d'un même pays. Malgré les difficultés rencontrées, notamment celles d'ordres financier, technique et politique, 59 % des personnes ayant répondu au questionnaire estiment que les C & I ont sensiblement amélioré les modalités de la gestion forestière (GF), les réponses recueillies ayant été les suivantes :

- Grande amélioration de la GF : 13 % des réponses, 6 pays (3 Producteurs OIBT)¹²
- Amélioration modérée de la GF : 46 % des réponses, 12 pays (6 Producteurs OIBT)
- Amélioration mineure de la GF : 22 % des réponses, 5 pays (1 Producteur OIBT)
- Aucune amélioration de la GF : 17 % des réponses, 5 pays (1 Producteur OIBT)
- Ne sait pas : 2 % des réponses (1 réponse de 1 pays)

25. De l'avis général, les C & I ont contribué à l'aménagement forestier en fournissant un cadre ou une assise

- Au développement d'une intelligence commune de la gestion durable des forêts à l'échelon mondial, en catalysant l'amélioration des orientations, programmes et stratégies forestières ;
- À la prise de conscience et à la valorisation des avantages et richesses des forêts autres que leur bois ;
- À l'amélioration et à l'élargissement de l'observation suivie et de l'évaluation des forêts ;

¹¹ Bien que tous les pays ayant fourni des réponses rendent compte de certains indicateurs, seul un très petit nombre est en mesure de le faire sur tous les indicateurs.

¹² Certains pays comptant plusieurs personnes interrogées sont représentés dans plusieurs catégories, ce qui traduit une diversité d'opinion au sein du même pays.

- À l'élaboration de plans et normes d'aménagement et à la surveillance de la conformité des interventions par rapport à ces normes ;
- À la communication aux décideurs et au public de l'évolution de l'état des forêts ;
- À la communication avec les acteurs et à leur mobilisation ;
- À l'amélioration des bases de données et inventaires et des dispositifs de saisie, gestion, restitution, mise à jour et analyse des données.

26. Chez les pays qui ont fait état d'un impact faible ou nul des C & I sur l'aménagement forestier, les raisons avancées comprennent une ou plusieurs des difficultés évoquées aux paragraphes 21 à 23 qui ont fait obstacle à l'adoption des C & I ; le plus grand attrait d'une certification tournée vers le marché ; une longue tradition de gestion durable des forêts ; et des réalités nationales qui ont privé les C & I d'une part de leur pertinence (p. ex. là où les récoltes de bois se voient restreintes aux seules plantations).

D.6. Applications innovantes des C & I

27. Les réponses au questionnaire ont fait apparaître que des pays utilisent les grilles C & I d'une manière innovante qui leur permet d'influer sur la GDF positivement et de manière indirecte. Les exemples à ce titre comprennent l'usage qui est fait des C & I pour définir les besoins et dégager les priorités de la recherche, élaborer des initiatives de sensibilisation et préparer des évaluations environnementales et des plans d'aménagement entrant dans le cadre de projets ayant une incidence sur les forêts.

28. Un pays se sert des C & I pour créer à partir d'eux une banque pour la conservation qui produit des financements sur un mode pérenne, lesquels sont mobilisables pour la préservation de forêts recelant des richesses particulières. Dans le cadre de ce programme novateur, des sociétés commerciales, des ONG et d'autres personnes morales peuvent acheter des certificats représentant 100 mètres carrés de forêt protégée et en restauration. Les entreprises bénéficient indirectement des avantages commerciaux sous forme de valorisation de leur enseigne et de reconnaissance de leur responsabilité citoyenne auprès du consommateur.

E. Présentation des résultats du questionnaire soumis aux acteurs

29. Vingt-quatre réponses au questionnaire ont été recueillies auprès des acteurs suivants :

- Huit entreprises forestières exploitant du bois tropical et gérant deux (2) millions d'hectares de forêt naturelle en Bolivie, au Brésil, au Cameroun au Ghana et au Sarawak (Malaisie) ;
- Quatre associations professionnelles comptant un total de 760 membres qui représentent au moins 10 millions d'hectares de forêt naturelle en Bolivie, au Brésil et au Sarawak (Malaisie)¹³ ;
- Quatre sociétés gérant 222 500 ha de plantations forestières en Australie, Bolivie, Équateur et au Mexique ;
- Une ONG nationale intervenant dans des forêts de production communautaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Forests for People and Community Development – FPCD) ;
- Deux associations de propriétaires forestiers familiaux, y compris l'Alliance forestière familiale internationale (IFFA) dont les organismes membres représentent 25 millions de familles possédant de 20 à 25 % des forêts du monde, principalement en Europe et en Amérique du Nord ;
- Cinq (5) programmes nationaux et régionaux de certification forestière couvrant 94 millions d'hectares en Australie, au Brésil, au Cameroun, en Malaisie et en Amérique du Nord¹⁴ ;

30. Malgré le nombre modeste des réponses recueillies, celles-ci couvrent une fraction représentative des acteurs forestiers ainsi qu'une importante superficie forestière ; elles donnent une image fidèle de la connaissance et de l'usage des C & I et sont susceptibles en cela de refléter les expériences d'un éventail plus large d'acteurs, dans le monde tropical en particulier.

E.1. Récoltes effectuées en forêt tropicale naturelle (entreprises et associations professionnelles en Bolivie, au Brésil, au Cameroun, au Ghana et au Sarawak)

- Toutes les opérations forestières se doivent d'être planifiées et menées aux termes de plans de gestion forestière agréés, souvent en cohérence avec la pérennisation de la forêt. D'autres exigences sont susceptibles de s'appliquer.
- La plupart des exploitants forestiers connaissent bien les C & I de l'OIBT et, suivant les pays, les C & I OAB-OIBT et ceux du processus de Tarapoto. Nombre d'entre eux ont participé à des

¹³ Deux associations n'ont pu fournir de chiffres sur les superficies forestières représentées par leurs affiliés.

¹⁴ *Australian Forest Standard* (AFS), *CERFLOR* (Brésil), *Cameroon Forest Certification Initiative* (CFCI), *Malaysian Timber Certification Council* (MTCC), *Sustainable Forestry Initiative* (SFI – États-Unis et Canada)

réflexions collectives menées par les pouvoirs publics sur les C & I. Plusieurs ont bénéficié directement ou indirectement de formations aux C & I prises en charge par l'OIBT.

- Une grande association professionnelle s'est servie des C & I de l'OIBT pour former des aménagistes et ouvriers forestiers et pour mettre sur pied un cursus d'enseignement universitaire.
- De nombreux exploitants sont certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC) et utilisent les P&C du FSC pour leur SER. Pour certains, les C & I d'UFA préparent le terrain à la certification. Les exploitants certifiés ont généralement moins besoin des C & I d'UFA, bien que l'un d'entre eux continue de s'en servir pour évaluer les richesses de forêts à forte valeur de conservation et leurs fonctions protectrices.
- Un certain nombre d'exploitants non certifiés se servent des C & I d'échelon UFA pour leur travaux SER. D'autres ont exprimé leur souhait de suivre une formation sur les C & I, dans certains cas comme étape vers la certification.

E.2. Récoltes effectuées en plantation tropicale (Australie, Bolivie, Équateur, Mexique)

- Toutes les opérations forestières doivent être menées aux termes de plans de gestion forestière. Sont souvent également applicables d'autres procédures, normes ou contrôles.
- La plupart des exploitants sont certifiés par le FSC ou le PEFC ou en voie de l'être.
- En général, les exploitants connaissent mal les C & I, y compris les C & I d'échelon UFA.

E.3. Foresterie communautaire (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

- La FPCD connaissant très bien le travail important effectué par l'OIBT en matière de C & I, elle a élaboré le programme *Indigenous Community Forestry Group Certification Scheme* (système de certification forestière groupée de foresterie communautaire autochtone) s'articulant sur les normes nationales FSC de la PNG, qui sont d'utilisation simple et adaptée aux réalités de la PNG.

E.4. Foresterie familiale (régions tempérées et boréales)

- Les réglementations et programmes (p. ex. ceux ayant trait aux produits forestiers non ligneux) s'appliquent mais suivant des modalités différentes d'un pays à l'autre.
- Les organismes nationaux propriétaires forestiers sont souvent associés à l'élaboration de normes nationales FSC ou PEFC. De nombreuses récoltes familiales sont certifiées.
- Dans de nombreux pays, l'exploitation sylvicole familiale est de plus en plus polyvalente, constituant un revenu d'appoint ou parfois de substitution aux récoltes de bois grâce aux activités de loisir et aux produits non ligneux.
- L'IFFA utilise les grilles C & I du Processus pan-européen et du Processus de Montréal, auxquelles elle associe des connaissances traditionnelles ou locales, pour guider l'essor de la GDF et œuvrer en faveur de démarches polyvalentes et d'une maîtrise forestière locale.

E.5. Programmes de certification (Australie, Brésil, Cameroun, Malaisie, États-Unis -Canada)

- Tous les programmes utilisent des normes articulées sur une ou plusieurs grilles C & I.
- Quatre programmes sont entérinés par le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) qui lui aussi repose sur des C & I.
- La superficie forestière certifiée dans le cadre de ces programmes s'est considérablement accrue au cours des dix dernières années et devrait continuer de s'étendre.

F. Tendances dans la gestion des UFA

31. Les C & I, y compris leurs futures applications, leurs examens et mises à jour, sont très présents dans l'évolution et l'actualité des forêts, ainsi qu'il ressort des éléments ci-après.

32. Superficies forestières en GDF. Selon l'ERF 2010 (produite à partir de rapports de données C & I), la superficie forestière couverte par des plans de gestion forestière (PGF) -- outil important de réalisation de la GDF -- n'a fait que croître au cours des 10 années passées pour dépasser aujourd'hui 1,6 milliard d'hectare à l'échelle planétaire. Ce chiffre signale une évolution positive vers la GDF, même s'il convient de reconnaître que tous les plans de gestion forestière ne sont pas effectivement mis en œuvre et qu'une forêt peut être en gestion durable sans être soumise à un plan de gestion. S'appuyant sur des données supplémentaires recueillies auprès d'une centaine de pays, l'ERF 2010 conclut également que « des avancées notables vers la GDF ont été accomplies au cours des dix dernières années ». Cette évolution se donne à lire dans AFD Tropical 2011 (rapport de l'OIBT sur l'état de l'aménagement forestier dans le monde tropical utilisant lui aussi une grille de C & I) où il est estimé que 52 millions d'hectares de forêts tropicales naturelles de production sont en gestion durable (soit une augmentation de 50 % depuis 2005) et 131

millions d'hectares sont pris en compte dans des plans de gestion forestière au lieu de 96 millions en 2005. Les rapports ERF 2010 et AFD Tropical 2011 font état de l'amélioration notable de la qualité des informations transmises par les pays. Alors que la certification et, dans le monde tropical, les initiatives relatives au climat comptent parmi les principaux facteurs à mettre au crédit de cette évolution, l'amélioration des politiques forestières, des aménagements et des bases de données que permettent les C & I constitue elle aussi un facteur d'évolution positive à l'échelle mondiale, comme l'attestent les réponses à l'enquête menée auprès des organismes d'État qui, à 80 %, mentionnent que les C & I ont eu une incidence sur la GDF dans les pays concernés.

33. La certification. L'augmentation des superficies forestière en GDF s'explique en partie par les demandes émanant de grands marchés de se voir offrir des garanties que le bois importé est de source pérenne. La superficie des forêts certifiées a augmenté de 300 % au cours des huit (8) dernières années. À l'heure actuelle on estime que 10 % de toutes les forêts (350 à 400 millions d'hectares) et 20 % des forêts de production sont certifiées par le FSC, le PEFC ou d'autres systèmes nationaux. Bien que la plupart de ces forêts soient situées en Europe et en Amérique du Nord, la superficie des forêts productrices de bois d'œuvre tropical s'est également accrue et couvre à présent 20 million d'hectares. Alors que cette tendance à la certification est appelée à se poursuivre, de nombreuses UFA tropicales demeurent non certifiées en raison notamment des coûts de revient de la certification, ce qui suggère une valorisation continue des C & I d'UFA dans un certain nombre de pays producteurs membres de l'OIBT.

34. Traçabilité et vérification de licéité. Des initiatives de certification de traçabilité et de vérification de la licéité se sont multipliées au cours de ces dernières années pour offrir au consommateur des garanties que les produits ligneux proviennent de sources licites et pérennes dans leur pays d'origine et instaurer leur traçabilité le long de la filière. Depuis 2005, le FSC et le PEFC ont délivré 30 000 certificats de traçabilité portant sur un éventail de produits. Bien que la plupart de ceux-ci proviennent de régions tempérées ou boréales, les produits forestiers tropicaux y sont de plus en plus représentés, en particulier les produits en provenance du Brésil, de Malaisie, du Viêt-Nam, d'Inde et d'Indonésie. L'organisme *The Tropical Forest Foundation* (TFF) a également introduit des attestations de traçabilité et d'exploitation à faible impact (EFI) qui peuvent aussi constituer un pas en direction de la certification FSC ou PEFC. Les systèmes gouvernementaux conçus pour s'attaquer au commerce de bois d'extraction illicite comprennent les Accords de partenariat volontaire de l'UE passés avec les pays exportateurs ; les amendements à la Loi Lacey des États-Unis qui interdisent les importations de bois dont l'origine est illicite dans le pays de provenance ; différents dispositifs de traçabilité des grumes dont bon nombre ont été introduits par des membres producteurs de l'OIBT ; et les régimes d'encadrement des marchés publics qui prévoient des attestations de licéité.

35. L'aménagement forestier local. Les domaines forestiers privés occupent environ un milliard d'hectares que, dans leur majorité, se répartissent 25 millions de familles, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Comme cela a été mentionné dans le rapport AFD Tropical 2011, la prise de contrôle des forêts tropicale par des entités locales tend à se répandre. Depuis 2002, quelque 30 millions d'hectares de forêt ont ainsi été cédés à des collectivités locales et autochtones dans le monde tropical, en particulier en Amérique latine et dans une moindre mesure en Asie. À l'heure actuelle, 25 % des forêts tropicales se trouvent sous une forme ou autre entre les mains de collectivités locales, et l'on s'attend à voir cette proportion atteindre les 30 % en 2015. La transition d'une gestion centralisée à une gestion locale et l'état dégradé de nombre des forêts concernées posent parfois des difficultés considérables, dont certaines peuvent être aplanies par la mise au point d'indicateurs spécifiquement adaptés aux réalités de ces collectivités.

G. Développements récents et problématiques émergentes

36. Changement climatique. Face à l'éventualité, jugée préoccupante, que la REDD n'envisage et ne valorise les forêts uniquement ou principalement que pour leur fonction de stockage de carbone, a été élaborée la REDD+ qui ajoute à la précédente « la gestion durable des forêts » entre autres incitations financière à réaliser la REDD chez les pays en développement, dans le but de freiner la déforestation et la dégradation des forêts. Bien qu'il s'agisse d'un développement très positif, des difficultés demeurent dans le contexte climatique lorsqu'il s'agit d'appliquer pleinement le concept de gestion durable des forêts et d'adopter une vision holistique des avantages multiples que procure la forêt, le stockage du carbone n'étant qu'un de ceux-ci parmi d'autres. Sachant que la plupart des corps de C & I de l'échelon UFA comprennent des indicateurs connexes au carbone forestier (p. ex. les stocks en croissance, la structure des âges, les éclaircies annuelles, les récoltes annuelles, les réservoirs de carbone forestier, le stockage et les flux de carbone), les C & I peuvent fournir un système de référence utile pour opérationnaliser les aspects GDF de

la REDD+. Répondant à l'enquête adressée aux gouvernements sur les C & I, un certain nombre de pays ont également mentionné qu'ils prenaient en compte les C & I dans le cadre des calculs et méthodes du bilan carbone.

37. La gouvernance forestière. Les volets juridiques, politiques et institutionnels des grilles C & I forment le socle d'une initiative récente de la FAO et du programme PROFOR de la Banque mondiale consistant à « élaborer un cadre d'évaluation et de suivi de la gouvernance forestière » dans le contexte REDD / REDD+. Les apports de l'OIBT et d'autres processus C & I dans tout développement futur de ce cadre pourraient s'avérer utiles.

38. Les biocarburants. L'augmentation des coûts énergétiques et les problèmes que soulèvent les émissions de carbones produites par les carburants fossiles ont fait naître un intérêt pour une augmentation de la production de biocarburants à partir de produits forestiers comme source d'énergie de substitution. Sachant que les biocarburants sont au nombre des produits obtenus de la forêt, les actuels corps de C & I d'échelon UFA comportent des indicateurs afférents à la pérennité forestière (p. ex. disponibilité de terres pour assurer la production, stocks en croissance, valeur et volume des produits ligneux, consommation de bois, impact de l'exploitation de la ressource sur sa disponibilité). À partir de ces indicateurs, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la FAO ont récemment élaboré des principes, critères et indicateurs (PC & I) pour la production et la récolte intensives et durables de bois-énergie. Là encore, un apport de l'OIBT et d'autres processus C & I sur le développement futur de ces PC & I pourrait être utile.

39. Les C & I d'autres ressources naturelles. Dans leur réponse à l'enquête C & I menée auprès des gouvernements, certains pays ont mentionné qu'ils se servaient des C & I de la GDF comme modèle pour d'autres initiatives relatives à des indicateurs nationaux, y compris dans l'élaboration d'indicateurs environnementaux nationaux ainsi que dans celle de grilles C & I appliquées à d'autres ressources naturelles, comme les herbages et les pâturages, les ressources hydriques et minérales. En s'inspirant de ces expériences, les grilles de C & I forestiers peuvent ainsi voir leur champ d'utilisation élargi à celui d'un cadre de référence pour d'autres initiatives mettant en œuvre des indicateurs de d'échelons différents.

40. La biodiversité. Plusieurs objectifs parmi les 20 objectifs de biodiversité d'Aïchi inscrits au Plan stratégique pour la diversité 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique ont trait aux forêts. Une « proposition de liste d'indicateurs » a récemment été élaborée en vue d'évaluer les tendances mondiales et nationales vers ces objectifs. Des contributions de l'OIBT et de la FAO pourraient permettre de définir les indicateurs forestiers mesurables en fonction des données C & I nationales réunies dans les rapports AFD Tropical 2011 et ERF 2010. Cela permettrait également de faire avancer les travaux relevant du Mémoire d'entente OIBT-CDB de mars 2010 qui comporte un axe défini comme « examen des possibilités d'harmoniser les rapports sur l'exploitation durable et la conservation des forêts tropicales ».

41. La collaboration en matière de C & I. D'importants travaux ont été menés dans le cadre d'une collaboration entre processus C & I en 2011, au nombre desquels le Séminaire international sur les défis de la GDF qui s'est tenu sous la double égide des gouvernements du Japon et d'Indonésie (Tokyo, mars 2011), l'Atelier régional sur l'utilisation des C & I pour améliorer la capacité d'observation suivie des forêts et la promotion de la GDF en Amérique latine, tenu sous la double égide des gouvernements du Chili et des États-Unis (Valdivia, Chili, avril 2011), et l'Atelier commun du processus de Montréal, de l'OIBT, de Forest Europe et de la FAO accueilli par le Canada (Victoria, Vancouver, octobre 2011). Ces rencontres, qui mettent en exergue l'intérêt qu'offrent les C & I dans l'apport de solutions aux problématiques mondiales évoquées ci-dessus, ont notamment permis l'élaboration d'un « questionnaire commun sur les ressources forestières » qui opère une rationalisation et un allègement des normes de rapports nationaux pour AFD Tropical, l'ERF et les évaluations forestières régionales.

H. Principales conclusions

42. Les conclusions suivantes ont été tirées de l'examen des réponses aux questionnaires d'enquête, qui recouvrent un échantillon représentatif de pays et d'acteurs, et elles intègrent les résultats des évaluations à posteriori effectuées par l'OIBT de projets C & I réalisés en Asie et ceux de rapports d'évaluations forestières internationaux récents ainsi que de rencontres de collaboration sur les C & I.

- Les C & I ont permis aux pays et à la communauté internationale de comprendre et d'opérationnaliser le concept en évolution de GDF depuis que l'OIBT fut la première à élaborer des C & I dans le début des années 1990.

- Les différences dans les structures de gouvernance, les régimes de propriété, les cadres d'orientation et les traditions forestières existant entre les pays, ainsi que les problématiques de capacité, conditionnent la manière dont les pays utilisent et appliquent les C & I.
- Bien que les C & I à l'échelon des processus qui les produisent fournissent un cadre de référence commun aux pays participants, il est souvent utile aux pays d'adapter les C & I ainsi élaborés aux réalités nationales ou à celles de leurs UFA, par exemple en élaborant des C & I nationaux ou spécifiques aux UFA.

Suivi, évaluations et rapports (SER) sur les forêts

- Les producteurs OIBT, souvent avec l'appui de l'OIBT, et d'autres pays ont fait des progrès dans leur utilisation des C & I dans leurs travaux SER, ce qui se traduit par des améliorations dans les inventaires forestiers, les bases de données, les recueils et analyses de données, et la mise à disposition d'informations de meilleure qualité aux échelons nationaux, infranationaux et à celui des UFA.
- L'évolution des forêts à l'échelon national et à celui des UFA, observable grâce aux relevés des indicateurs de suivi, ont permis aux responsables des administrations forestières et aux aménagistes forestiers d'identifier les points faibles de l'aménagement et d'opérer les corrections nécessaires.
- Les améliorations apportées à la qualité, à la couverture et à la cohérence interne des données de C & I émanant des pays ont conduit à des évaluations plus complètes de l'état des forêts à l'échelle nationale et internationale, et ces améliorations se trouvent transcrites notamment dans les rapports AFD Tropical 2011 et ERF 2010. Les pays utilisant les C & I dans leurs travaux SER sont généralement mieux à même de répondre aux demandes extérieures de rapports sur leurs forêts.

Contribution à la GDF

- Bien que les effets des C & I sur la gestion des forêts montrent des différences entre les pays, les C & I ont eu un impact global positif et ont contribué diversement, et parfois de manière importante, à améliorer l'aménagement forestier et à produire une extension des superficies forestières en gestion durable.
- Les C & I ont permis de mieux faire connaître les avantages que dispensent les forêts au-delà de la production de bois et de fibres et ont mis en exergue l'importance d'une vision politique devant encadrer la gestion des forêts en intégrant les richesses économiques, sociales et environnementales de ces dernières.
- De manière générale, les C & I ont eu de plus grandes répercussions dans les pays qui les ont intégrés, avec une participation des acteurs concernés, dans leurs lois, leurs politiques, programmes, stratégies, lignes directrices, chartes ou normes professionnelles qui encadrent les pratiques sylvicoles.
- Les C & I de l'échelon des UFA en particulier ont fourni à un certain nombre de producteurs OIBT, souvent avec l'appui de l'OIBT, le canevas nécessaire à la formulation et à l'agrément des plans de gestion forestière, à ceux des pratiques aménagistes reconnues les meilleures, à l'amodiation des concessions, des contrats et permis d'exploitation et à la surveillance du respect de leurs termes.
- Des applications des C & I à caractère novateur dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, de la formation professionnelle, du financement des projets de conservation et des bilans environnementaux ont également eu un effet positif sur la gestion des forêts dans certains pays.
- Les C & I ont contribué à la certification des forêts et, dans de nombreux cas, en ont fourni le point de départ, avant que celle-ci ne connaisse une expansion importante en réponse aux demandes, émises par le marché, de produits issus de récoltes pérennisables et légales. Les applications des C & I d'échelon UFA ont permis aux exploitants privés de progresser vers la certification.

Difficultés rencontrées

- En dépit des avancées dans l'opérationnalisation des C & I, tous les pays, en particulier les pays tropicaux et d'autres pays en développement, se trouvent confrontés à des difficultés dans leur application des C & I principalement en raison d'insuffisances de capacité, de volonté politique, de cadres d'orientation ou encore de mobilisation des acteurs.
- La nature et l'étendue des difficultés varient d'un pays à l'autre ; certaines d'entre elles ne peuvent être résolues que de manière interne au pays en portant les dossiers forestiers dans les priorités nationales. D'autres peuvent être aplanies par une intensification de la coopération internationale, la multiplication des partenariats et des initiatives de collaboration sur les C & I.
- Le renforcement des moyens dont disposent les pays pour recueillir les données et rendre compte des indicateurs et intégrer les C & I dans les politiques et programmes aux niveaux opérationnels,

continuera d'être important pour les décisions concernant la gestion forestière durable dans de nombreuses régions.

- Les corps de C & I existant posent des difficultés à certains utilisateurs. Les indicateurs de la GDF en particulier gagneraient à être réexaminés au regard de leur applicabilité dans les collectivités locales et les petites entreprises.

Développements mondiaux et problématiques émergentes

- Les C & I jouent un rôle dans les développements et les problématiques forestières au sens large, notamment dans les initiatives internationales d'évaluation de la gouvernance forestière dans le cadre de la REDD et pour l'instauration des PC & I de la production durable de biocombustibles. Les C & I ont un rôle à jouer dans les bilans d'évolution des forêts devant être produits dans la poursuite des Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité.
- À l'échelon national, les grilles de C & I forestiers ont un rôle à jouer dans les calculs du bilan carbone national et les efforts pour replacer les crédits carbone dans le cadre élargi de la GDF, et elles peuvent servir de modèles pour les C & I d'autres ressources naturelles, notamment les pâturages et herbages, les ressources hydriques et minérales.
- La valeur des C & I et leur contribution aux solutions à apporter aux défis mondiaux relatifs aux forêts sont de plus en plus évidentes et appellent une attention et des apports soutenus de la part de l'OIBT et d'autres Processus C & I.

L'OIBT en position de chef de file

- L'OIBT a été l'artisan majeur et principal du soutien apporté aux formations professionnelles sur les C & I, à la mise à l'essai de ces derniers et à leur application dans les pays producteurs, lesquels peuvent continuer de bénéficier de cette assistance. Les autres sources possibles de financement des C & I, à savoir la FAO, le FEM et la Banque mondiale, pourraient contribuer de manière importante aux efforts nationaux et en complément du concours apportés par les projets de l'OIBT.
- Un réexamen et une actualisation des C & I de l'OIBT publiés en 2005 seraient souhaitables afin de prendre en compte les expériences des pays membres, les avancées produites dans d'autres processus C & I et les tendances et évolutions pertinentes.
- Compte tenu de la longue expérience de l'OIBT en matière de C & I, une collaboration accrue avec la FAO, d'autres membres du PCF et des processus C & I peut faire beaucoup pour l'avancement des connaissances, l'innovation et les activités menées en coopération et enrichir la contribution des C & I aux développements mondiaux et aux problématiques émergentes.

I. Recommandations

43. Dans le but de poursuivre et de renforcer ses travaux et son rôle de chef de file en matière de C & I et d'accroître la contribution des C & I à la GDF, l'OIBT pourra envisager d'effectuer les activités suivantes :

Renforcement de l'impact des C & I de l'OIBT sur le terrain

- Organiser des consultations et ateliers nationaux et sous-régionaux auxquels seront associés des acteurs privés afin de définir une stratégie pour généraliser l'adoption des C & I à l'échelon des UFA, notamment en faisant le tour des difficultés spécifiques et en esquissant les modalités de leur solutions, par exemple en :
 - Adaptant les C & I de l'OIBT aux réalités des UFA dans les différents pays,
 - Instaurant des mécanismes de communication et de sensibilisation véritable des acteurs,
 - Identifiant les priorités en matière de renforcement des capacités utiles au recueil et à l'analyse des données,
 - Créant des forêts modèles pour l'application des C & I d'UFA,
 - Explorant les liens entre les C & I d'UFA et les normes de certification applicables, y compris les normes EFI de Tropical Forest Foundation (TFF),
- Intégrer l'adoption des C & I dans les volets des programmes thématiques de l'OIBT qui ont pour objets le suivi des forêts, leur évaluation et les rapports y afférents et l'avancement vers la GDF.

Réexamen des C & I de l'OIBT de 2005 (échelons national et UFA)

- Entamer un travail de réexamen exhaustif et améliorer lorsqu'il y a lieu les C & I OIBT de 2005 en fonction des enseignements dégagés et des développements récents, en prenant en compte : 1) les Lignes directrices révisées de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles et d'autres lignes directrices pertinentes, 2) les actualisations d'indicateurs les plus récentes effectuées par d'autres processus C & I, en particulier le Processus de Montréal, 3) les sept Programmes thématiques de l'OIBT, 4) les tendances actuelles à la certification et à la maîtrise locale des forêts, et 5) l'actualité et les problématiques émergentes à l'échelle mondiale relatives entre autres au climat, aux bioénergies et à la biodiversité.

On pourrait s'attacher en particulier

- À la rationalisation et à l'allègement des C & I nationaux et d'UFA,

- À l'identification d'un corps central d'indicateurs devant servir aux aménagistes forestiers des collectivités locales et autochtones,
- À poursuivre l'élaboration ou le regroupement des indicateurs relatifs à pérennisation de la filière bois-énergie, à ceux relatifs à la contribution des forêts aux cycles du carbone et à la gouvernance forestière,
- À explorer les liens entre C & I des UFA et normes de certification,
- À explorer les liens entre les C & I de l'OIBT, les C & I « OAB-OIBT », et ceux du processus de Tarapoto et les possibilités ou l'intérêt que peut offrir une plus grande convergence entre ces trois corps de C & I.

Renforcer les partenariats et la collaboration avec les membres du PCF et les processus C & I

- Se mobiliser avec le personnel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de la FAO et du PROFOR dans leurs initiatives d'évaluation et de suivi de la gouvernance forestière dans le cadre de la REDD+ (FAO-PROFOR) et élaborer des PC & I de la production pérenne de bois-énergie (AIE-FAO). Inviter des représentants à produire des exposés sur l'état de ces initiatives lors du prochain ITTC.
- S'employer avec le secrétariat de la CDB (au titre du Mémoire d'entente OIBT-CDB) et le Département des forêts de la FAO à définir des indicateurs pour le volet forestier des Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, pour lesquels des informations de référence C & I sont disponibles dans les rapports AFD Tropical 2011 et ERF 2010.
- Organiser une rencontre d'experts avec la FAO, d'autres membres du PCF, le processus de Montréal, Forest Europe et des pays représentatifs afin de :
 - Parachever le questionnaire forestier commun devant servir aux rapports nationaux pour l'ERF et AFD Tropical et élaborer des calendriers et méthodes communs de collectes de données ;
 - Explorer les possibilités d'exploiter le questionnaire commun comme cadre de rapports sur les forêts auprès des autres membres du PCF ;
 - Échanger les acquis d'expérience et les enseignements tirés de l'application des C & I aux différents niveaux et pour différentes finalités ;
 - Examiner comment les C & I peuvent permettre aux pays de répondre aux développements et aux problématiques émergentes liés au climat, à la bioénergie, à la biodiversité, etc. ;
 - Instaurer un cadre de communication régulier sur les C & I et les dossiers de la GDF qui leur sont connexes.
- Organiser en collaboration avec la FAO, la Banque mondiale, le FEM et d'autres membres du PCF une consultation commune d'experts destinée à définir les modalités d'amélioration et d'élargissement de la coopération internationale en matière financière, technique et scientifique sur les C & I, notamment en tirant parti des sources de financement afférentes à l'évolution du climat.
- Prier instamment les points focaux de l'OIBT de faciliter une coordination accrue entre les autorités forestières nationales et les points focaux de la REDD+, du FEM, de la CDB et de la CCNUCC afin de mettre en relief la contribution des C & I aux travaux des conventions de Rio intéressant les forêts, d'éviter les chevauchements d'efforts dans l'élaboration des indicateurs et mesures relatifs aux forêts, et de susciter des financements pour la mise en œuvre de C & I aux fins de compléter le soutien apporté par l'OIBT.
- Encourager les membres de l'OIBT à accorder un plus grand degré de priorité à la mise en œuvre des C & I d'échelon UFA dans les Programmes thématiques de l'OIBT et dans les propositions de projets financées par le Compte spécial, ainsi que dans les projets financés par la coopération bilatérale, la FAO et le FEM.